

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2020-03-02

PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160 de la rue Principale à AlbanéL, le lundi 2 mars 2020 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

Est absent : Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de février 2020
 - 5.2** Rapport des revenus de février 2020
 - 5.3** Nomination du maire suppléant
 - 5.4** Bibliothèque Denis-Lebrun – Autorisation du versement de la subvention annuelle
 - 5.5** Maison des jeunes 12-17 ans – Autorisation du versement de la subvention annuelle
 - 5.6** OMH – Autorisation du versement de la contribution
 - 5.7** Caisse populaire Desjardins – Acceptation de l'offre pour un emprunt de 55 000 \$, règlement 19-245
 - 5.8** Avis de motion – Adoption du Règlement d'emprunt n° 20-251 décrétant une dépense de 185 000 \$ et un emprunt de 180 000 \$ pour diverses dépenses en immobilisations
 - 5.9** Dépôt et présentation du Règlement d'emprunt n° 20-251 décrétant une dépense de 185 000 \$ et un emprunt de 180 000 \$ pour diverses dépenses en immobilisations

- 5.10** ClicSÉQUR – Nomination de Mme Stéphanie Marceau à titre de première responsable en remplacement de M. Réjean Hudon
- 5.11** ADMQ – Autorisation de l'inscription de Mme Stéphanie Marceau
- 5.12** ADMQ – Congrès 2020
- 5.13** Comité de survie de la Villa de la Gaieté – Confirmation de l'appui à une demande d'aide financière à la MRC
- 6. TRANSPORTS**
 - 6.1** MTMDET – Programme de Réhabilitation du réseau routier local — Volet — Redressement des infrastructures routières locales
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1** Stantec – Rapport d'ouverture des soumissions dans le cadre du projet de réfection d'infrastructures rue Industrielle Nord
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment de février 2020
 - 8.2** Offre d'achat de l'entreprise 9406-3831 Qc inc. pour un terrain situé sur la rue Vincent
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
- 10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 10.1** Demandes de dons et commandites pour le mois de mars 2020
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1** Municipalité de Péribonka – Appui au projet « Espace Péribonka »
 - 11.2** Société canadienne du cancer – Proclamation du mois d'avril « Mois de la jonquille »
 - 11.3** AFÉAS – Demande d'appui pour un décret venant officialiser la « Journée nationale du travail invisible »
 - 11.4** AGL-LGBT Saguenay–Lac-Saint-Jean – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 11.5** CREDD – Appui au projet d'aménagement de jardins pluviaux et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
- 14. INVITATIONS**
- 15. CORRESPONDANCE**
 - 15.1** Association pulmonaire du Québec – Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
 - 15.2** Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – Accusé réception de notre résolution concernant le projet de loi 48 concernant la fiscalité agricole
 - 15.3** Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean – État de la situation de l'industrie du recyclage concernant la menace de fermeture de certains centres de tri
 - 15.4** Aéroport de St-Méthode – Réponse à notre demande de collaboration à la Ville de Saint-Félicien afin de l'aider à sécuriser les installations de la Régie de l'aéroport de même que de régulariser la propriété du lot concerné
 - 15.5** Véloroute des bleuets – Demande de nomination d'une personne pouvant devenir ambassadeur de la Véloroute
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

20-051

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

20-052

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020.

20-053

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **264 791,29 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

5. ADMINISTRATION

20-054

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de février 2020 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	94 417,54 \$
Comptes payés	128 259,99 \$
Salaires nets et REER de février 2020	42 113,76 \$
Total :	264 791,29 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE FÉVRIER 2020

Le rapport des revenus pour le mois de février 2020, d'une somme de **240 214,91 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

20-055

5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller en tant que maire suppléant comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*,

DE CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel nomme madame Édith Pouliot, conseillère au siège numéro 2, à titre de maire suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2020.

Le maire suppléant est mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Maria-Chapdelaine en remplacement de la mairesse actuelle, lors de vacances ou autres.

20-056

5.4 BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE le service de bibliothèque est très important pour une vie culturelle épanouie des citoyennes et citoyens de la municipalité;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de la subvention annuelle à la Bibliothèque Denis-Lebrun, soit une somme de 3 000 \$ pour l'année 2020.

20-057

5.5 MAISON DES JEUNES 12-17 ANS – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 1 000 \$ au Club des jeunes 12-17 correspondant à une subvention pour l'année 2020.

20-058

5.6 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de la contribution municipale pour l'année 2020 à l'OMH Maria-Chapdelaine, correspondant à une somme de 4 329 \$, tel que calculé dans le budget 2020 de cette dernière.

Le conseil autorise également le versement d'une somme de 1 650 \$ pour le fonds d'urgence.

20-059

5.7 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS – ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR UN EMPRUNT DE 55 000 \$, RÈGLEMENT 19-245

ATTENDU QUE, selon le règlement d'emprunt n° 19-245, remplaçant le Règlement d'emprunt n° 19-244 concernant le remplacement du panneau de contrôle ainsi que de la pompe 15hp de la station de production d'eau potable, la Municipalité doit effectuer un emprunt de 55 000 \$;

ATTENDU QUE la directrice générale a négocié les conditions de l'emprunt avec la Caisse populaire des Plaines boréales et qu'elle a obtenu un taux d'intérêt à 4,38 % sur 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de la Caisse populaire des Plaines boréales pour le financement d'un emprunt de 55 000 \$ à un taux d'intérêt de 4,38 % sur 5 ans.

Le conseil municipal autorise madame Stéphanie Marceau, directrice générale, et madame Francine Chiasson, mairesse, à signer tout document concernant l'emprunt.

5.8 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 20-251 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 185 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 180 000 \$ POUR DIVERSES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Un avis de motion est, par la présente, donné par Isabelle Thibeault, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement d'emprunt parapluie n° 20-251, **avec absence de lecture**, décrétant une dépense de 185 000 \$ et un emprunt de 180 000 \$ pour diverses dépenses en immobilisations.

5.9 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 20-251 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 185 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 180 000 \$ POUR DIVERSES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Madame Isabelle Thibeault, conseillère, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement d'emprunt parapluie n° 20-251 décrétant une dépense de 185 000 \$ et un emprunt de 180 000 \$ pour diverses dépenses en immobilisations.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Elle mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

20-060

5.10 CLICÉQR – NOMINATION DE MME STÉPHANIE MARCEAU À TITRE DE PREMIÈRE RESPONSABLE EN REMPLACEMENT DE M. RÉJEAN HUDON

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Hudon était le premier responsable des services électroniques de ClicÉQR Entreprise pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il doit être remplacé à ce titre en raison de son départ à la retraite;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel nomme madame Stéphanie Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière, première responsable des services électroniques de ClicSÉCUR Entreprise en remplacement de monsieur Réjean Hudon.

20-061

**5.11 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) –
AUTORISATION DE L'INSCRIPTION DE MME STÉPHANIE MARCEAU**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par la direction générale, en est membre depuis plusieurs années maintenant;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Réjean Hudon et son remplacement par madame Stéphanie Marceau à la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'adhésion de madame Stéphanie Marceau à l'ADMQ et le paiement de celle-ci pour une somme de 913 \$ plus taxes pour l'année 2020.

20-062

**5.12 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) –
CONGRÈS 2020**

ATTENDU QUE la directrice générale est nouvellement membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

ATTENDU QUE l'ADMQ est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers du Québec;

ATTENDU QU'elle organise annuellement un congrès pour les membres et les personnes intéressées par le domaine municipal à venir participer à des ateliers de formation et du réseautage, des échanges fructueux et des rencontres professionnelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'inscription de madame Stéphanie Marceau, directrice générale, au Congrès 2020 de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 17 au 19 juin prochain.

Le conseil autorise également le paiement de l'inscription de 555 \$ plus taxes ainsi que des frais de déplacement.

20-063

5.13 COMITÉ DE SURVIE DE LA VILLA DE LA GAJETÉ – CONFIRMATION DE L'APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC

ATTENDU QUE dans sa résolution n° 20-010, la Municipalité appuie la demande d'aide financière de 60 000 \$ adressée à la MRC de Maria-Chapdelaine par le Comité de survie de la Villa de la Gaieté;

ATTENDU QU'à la suite de renseignements supplémentaires reçus depuis l'adoption de ladite résolution, la Municipalité est confortée dans son souhait de participer au projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel confirme sa participation de 30 000 \$ à même le fonds de vitalité du milieu.

Le conseil précise et accepte que le montant du paiement soit fait à l'ordre de l'organisme qui se portera acquéreur de la Villa de la Gaieté.

6. TRANSPORTS

20-064

6.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) – PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL — VOLET — REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a pris connaissance des modalités d'application du Volet — Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Maria-Chapdelaine a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

20-065

7.1 STANTEC – RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES RUE INDUSTRIELLE NORD

ATTENDU QUE l'entreprise Stantec Experts-conseils ltée a fait paraître un appel d'offres public sur le site du SEAO pour l'exécution des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Industrielle Nord;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue au bureau de la municipalité le 18 février 2020 à 14 h;

ATTENDU QUE sept soumissions nous ont été transmises à la suite dudit appel d'offres, soit :

1. Excavation Fernand Boilard inc.....	406 580,34 \$;
2. Transport Dany Gagnon inc.....	446 999,10 \$;
3. Felco inc.....	463 003,31 \$;
4. Les Entreprises Rosario Martel inc.....	464 131,08 \$;
5. Excavation Unibec inc.....	487 300,00 \$;
6. Excavation Ouellet.....	493 333,78 \$;
7. Les Excavations G. Larouche inc.....	495 312,30 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel, à la suite de la réception du rapport de conformité transmis par Stantec Experts-conseils ltée, accorde le contrat de réfection des infrastructures rue Industrielle Nord au plus bas soumissionnaire jugé conforme soit, Excavation Fernand Boilard inc., conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le conseil autorise la directrice générale ainsi que la mairesse à signer le contrat de service.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE FÉVRIER 2020

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2020, soit :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (autre)	1	30 000 \$
Permis de rénovation	2	80 000 \$
Permis de coupe de bois	3	

20-066

8.2 OFFRE D'ACHAT DE L'ENTREPRISE 9406-3831 QC INC. POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE VINCENT

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de l'entreprise 9221-1689 Qc inc. pour un terrain situé dans la municipalité d'Albanel, au coin des rues Vincent et Tremblay, connu et désigné comme étant le lot 5 157 299 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 1 038,3 mètres carrés.

Le prix de vente de l'immeuble est de 3,552 \$ le mètre carré (0,33 \$ le pied carré), sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 3 688,04 \$ plus un montant de 2 000 \$ en compensation pour les infrastructures, pour un total de 5 688,04 \$ payable comptant lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

Le conseil municipal autorise la directrice générale ainsi que la mairesse à signer l'acte de vente, à recevoir le paiement et à en donner quittance.

9. LOISIRS ET CULTURE

10. DONS ET SUBVENTIONS

20-067

10.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS DE MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise les versements de dons aux organismes suivants :

Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean	100 \$
Syndicat du local de l'UPA Maria-Chapdelaine – Souper festif	130 \$
Total	230 \$

11. RÉSOLUTIONS

20-068

11.1 MUNICIPALITÉ DE PÉRIBONKA – APPUI AU PROJET « ESPACE PÉRIBONKA »

ATTENDU QUE la Municipalité de Péribonka désire relocaliser le Musée Louis-Hémon et relocaliser la Maison Samuel-Bédard dans son milieu urbain, projet qui est dans ses « cartons » depuis maintenant quatre ans;

ATTENDU QU'afin de concrétiser ce projet structurant pour la population péribonkoise, le conseil de la municipalité de Péribonka a adressé des demandes de subvention à divers ministères, entre autres et notamment, celui du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU QUE le projet de 13M\$ appelé « *Espace Péribonka* », lequel inclut la construction d'une nouvelle caserne de pompiers et d'un nouvel hôtel de ville compte tenu que ceux actuels sont reconnus vétustes et doivent être démolis et reconstruits;

ATTENDU QUE la relocalisation du Musée dans l'église St-Edouard-de-Péribonka vise non seulement à assurer la pérennité du Musée et de sa collection, mais aussi à donner une nouvelle vocation à ladite église située sur la route 169 au centre villageois;

ATTENDU QU'au fil des ans, il a été constaté que le Musée était beaucoup trop loin du village et que son déménagement à proximité des autres infrastructures achalandées de la municipalité serait un atout : la Véloroute des Bleuets, le restaurant « Bistr'eau », le camping municipal et la marina;

ATTENDU QUE le projet prévoit le partage des ressources, ce qui optimiserait les interventions de tous les acteurs de ce milieu à court, moyen et long terme;

ATTENDU QUE le Musée Louis-Hémon est le seul musée littéraire au Québec et que le roman « *Maria Chapdelaine* », écrit en 1913 par l'auteur français Louis Hémon alors qu'il résidait au Québec, est reconnu mondialement comme un « best-seller »;

ATTENDU QUE, conséquemment, le Musée a une notoriété au Québec et qu'il fait donc partie de l'ADN des citoyens et citoyennes de la municipalité de Péribonka;

ATTENDU QUE la Municipalité de Péribonka a déjà investi quelque 400 000 \$ dans plusieurs études afin de répondre adéquatement à divers programmes;

ATTENDU QUE le Musée a un caractère d'unicité pour la MRC de Maria-Chapdelaine et que, compte tenu de ce qualificatif, la MRC a réservé la somme de 800 000 \$ pour la concrétisation de ce projet;

ATTENDU QUE ce projet fait également consensus en région tel qu'en ont témoigné les élus régionaux par l'octroi d'une somme de 500 000 \$ par l'entremise du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR);

ATTENDU QUE la population de Péribonka est d'environ 500 habitants, laquelle est derrière ses élus quant aux investissements nécessaires de 2,2M\$ concernant la mise en œuvre de la relocalisation du Musée, de même qu'aux autres infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les promoteurs du projet « *Espace Péribonka* » sont très inquiets quant à l'approbation ou non d'une éventuelle contribution financière de la part du MCC;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité d'Albanel sont solidaires à l'égard des démarches et du projet « *Espace Péribonka* »;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel appuie inconditionnellement les promoteurs et la Municipalité de Péribonka dans leurs démarches visant la mise en œuvre du projet « *Espace Péribonka* », lequel inclut le déménagement du Musée Louis-Hémon et la relocalisation de la Maison Samuel-Bédard, auprès de la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, et demande à la ministre de la Culture et des Communications de prioriser ce projet d'envergure pour une petite municipalité comme celle de Péribonka;

Le conseil municipal transmettra également copie de la présente à :

- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Madame Nancy Guillemette, députée du comté Roberval à l'Assemblée nationale;
- Monsieur Ghislain Goulet, maire de la municipalité de Péribonka;
- Monsieur Richard Hébert, président du conseil d'administration de la corporation du Musée Louis-Hémon.

20-069

11.2 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – PROCLAMATION DU MOIS D'AVRIL
« MOIS DE LA JONQUILLE »

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancers et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le « Mois de la jonquille », qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète le mois d'avril « Mois de la jonquille ».

Le conseil encourage également la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

20-070

11.3 ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE (AFÉAS) – DEMANDE D'APPUI POUR UN DÉCRET VENANT OFFICIALISER LA « JOURNÉE NATIONALE DU TRAVAIL INVISIBLE »

ATTENDU QUE l'AFÉAS, qui est formée de près de 8 000 membres regroupées en 203 AFÉAS locales dans 11 régions du Québec, a entrepris une campagne de mobilisation à travers la province pour faire reconnaître publiquement la valeur économique du travail invisible des femmes;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite l'appui des instances municipales et du gouvernement québécois et canadien pour décréter officiellement le premier mardi d'avril « Journée nationale du travail invisible » et prévoit qu'à l'issue de cette campagne de mobilisation, le mardi 7 avril 2020, les gouvernements feront l'annonce du décret officialisant cette journée nationale annuelle;

ATTENDU QUE la « Journée nationale du travail invisible » est une activité originale de l'AFÉAS qui a débuté en 2001 et qui se tient chaque année le premier mardi d'avril;

ATTENDU QUE cette journée de sensibilisation permet de porter à l'attention de la population l'importance du travail invisible et de son partage équitable au sein de la famille et de la société;

ATTENDU QU'après des décideurs, cette journée vise à montrer la pertinence de politiques et de mesures adéquates pour soutenir les parents et les personnes proches aidantes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel apporte son soutien à l'initiative de l'AFÉAS pour le décret officiel du premier mardi d'avril « Journée nationale du travail invisible ».

20-071

11.4 ASSOCIATION DES GAIS ET LESBIENNES (AGL-LGBT) SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés LGBT;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel proclame le 17 mai 2020 « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et s'engage à lever le drapeau arc-en-ciel, symbole du mouvement LGBTQ+.

20-072

11.5 DÉCLARATION COMMUNE SUR LA FORÊT COMME OUTIL POUR COMBATTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay–Lac-Saint-Jean souhaite réaliser un projet d'aménagement de jardins pluviaux et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel désire confirmer son appui pour le projet d'aménagement de jardins pluviaux et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales. L'infrastructure verte, dont les jardins pluviaux, est efficace pour filtrer les eaux de pluie et pour diminuer le ruissellement des eaux, ce qui permet une diminution du volume d'eau polluée s'écoulant dans les systèmes d'égouts et les plans d'eau. Nous avons pris connaissance des pratiques que vous voulez mettre en place pour la gestion durable des eaux pluviales, soit l'installation de jardins de pluie avec l'installation de panneaux d'interprétation et des séances d'information sur les infrastructures vertes.

Plus particulièrement, la Municipalité d'Albanel s'engage à :

- Appuyer la réalisation d'un jardin de pluie;
- Mettre à disposition un terrain municipal avec un accès à l'eau;
- Assumer les coûts d'assurance responsabilité;
- Entretien le jardin pluvial;
- Installer la pancarte conçue par le CREDD;
- Mandater un représentant de la ville pour quelques rencontres.

Cette contribution est évaluée à 2 000 \$ en nature.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

- 15.1** Association pulmonaire du Québec – Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
- 15.2** Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – Accusé réception de notre résolution concernant le projet de loi 48 concernant la fiscalité agricole
- 15.3** Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean – État de la situation de l'industrie du recyclage concernant la menace de fermeture de certains centres de tri

- 15.4** Aéroport de St-Méthode – Réponse à notre demande de collaboration à la Ville de Saint-Félicien afin de l'aider à sécuriser les installations de la Régie de l'aéroport de même que de régulariser la propriété du lot concerné
- 15.5** Véloroute des bleuets – Demande de nomination d'une personne pouvant devenir ambassadeur de la Véloroute

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- Une rencontre avec les membres du comité de la maison des jeunes;
- La recherche d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur par la maison des jeunes;
- La formation en marketing territorial;
- Une rencontre ordinaire de la Régie intermunicipale d'incendie GEANT;
- La rencontre avec l'organisme Rues principales concernant la revitalisation du cœur du village;
- La rencontre de la MRC avec les producteurs du prochain film Maria Chapdelaine et la sortie du film.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les sujets suivants sont abordés :

- L'ajout d'un fonds d'urgence pour l'OMH;
- La façon de fonctionner pour les fournisseurs de services locaux;
- Le manque d'éclairage au Coteau-Marcil dans le secteur des rues Claude, Denise, Manon et Denis;
- La demande pour l'utilisation de la salle du Centre communautaire lors de décès;
- La situation du terrain de la rue Vincent;
- Le montant de la subvention accordée à la maison des jeunes;
- L'utilisation du tracteur Kubota avec le balai.

20-

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER

Que la séance soit levée à 20 h 27.

Fait et passé à Albanel en ce deuxième jour de mars 2020.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale